Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20261103-20260311DELIB4-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 novembre 2026

Mairie de PLOREC SUR ARGUENON
78 Place Jean Guérin - 22130
Tél : 02.96.83.01.04
mairieplorec@orange.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	09
Votants	10

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 03 novembre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

ABSENTS : ROUXEL R donne pouvoir à AMOSALA S

SECRETAIRE DE SEANCE : Corentin LE DOUJET

20260311_DELIB4 Annulation de la délibération n° 1 du 7 avril 2026 relative aux indemnités de fonction des membres du conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-25 ;
Vu la délibération n° 1 du 7 avril 2026 fixant les indemnités de fonction des membres du conseil municipal ;
Vu l'installation du nouveau conseil municipal le 7 avril 2026, à la suite des élections municipales de 2026 ;

Considérant que les indemnités de fonction ont été versées aux élus à compter du 20 mars 2026 ;
Considérant que cette date de versement est antérieure à la date d'installation du nouveau conseil municipal, intervenue le 7 avril 2026 ;
Considérant que les indemnités ne pouvaient être versées avant cette date d'installation ;
Considérant qu'il convient par conséquent d'annuler la délibération n° 1 du 7 avril 2026 afin de régulariser la situation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :
DECIDE d'annuler la délibération n° 1 du 7 avril 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le maire, Rose-Marie DANIEL

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON (Côtes d'Armor) R.F.